

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Hôtel de Ville

33730 Villandraut

Tél. : 05.56.25.85.55

Fax : 05.56.25.85.56

Nombre de Représentants : 20

Nombre de Présents : 20

Nombre de Votants : 20

Le 9 octobre 2009 à 20 H 45 à Noaillan, l'Assemblée Plénière ordinaire s'est réunie sous la Présidence de Mme HARRIBEY

Secrétaire de séance : Jeanne-Marie BAUP

Date de convocation : 2 octobre 2009

Etaient présents à la réunion :

Laurence HARRIBEY, Alain CAPS, Jean-Pierre AUROUX, Sophie LAULAN (Noaillan), Josette DUDON, Jeanne-Marie BAUP (Uzeste), Mireille EDOUARD, Jean BELIARD, Eric COURCY (Villandraut) ; Maryse BANQUET RENARD, Bernard BORDESSOULLES (Lucmau) ; Roselyne LALANNE, Guillaume de COLOMBEL, Jean BUNGERT (Préchac); Liliane BORDESSOULES, Isabelle DEXPERT (Pompéjac), Jean-Claude LASSALLE, Sophie BONNIN (Cazalis), Marianne LABOUILLE, Mireille MORLET (Bourideys).

Approbation du compte rendu précédent

Madame la Présidente donne lecture du compte rendu de la plénière du 11 septembre 2009.

A noter ; Compléter les dates des délibérations des communes – délibération PLU

Supprimer les caractères barrés.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité des présents.

Ordre du jour :

Commission 1

Compte rendu du 30/09/09

Monsieur BUNGERT expose les travaux de la Commission 1 ; rappel de l'origine des transferts, du débat qui s'est déroulé et des décisions qui sont proposées à la plénière :

- Mise en place d'une commission de transferts,
- Edition d'un spécial Info Com d'ici le mois de décembre pour exposer aux habitants tous les apports de la mutualisation des moyens au sein de la Cdc
- Réflexion sur un poste de technicien polyvalent.

Transferts de compétence

Madame la Présidente propose qu'une Commission de transferts soit nommée chaque fois que nécessaire pour les transferts éventuels à venir. Monsieur le Maire de Cazalis rappelle le cadre de la Loi, à savoir que cette commission aurait dû être nommée lors du dernier changement d'équipes.

Service technique

Madame la Présidente expose que le Groupe de travail concernant la mise en place d'un service technique a réalisé un premier inventaire des besoins. Il convient maintenant d'effectuer un calendrier afin d'examiner la superposition de ces besoins. On s'oriente vers la solution du « technicien polyvalent ».

La prochaine réunion est prévue le 30 octobre 2009 à 9 h à Pompéjac.

Délibérations Modificatives

Madame la Présidente expose qu'il convient ;

- D'abonder le Chapitre 67 – Charges Exceptionnelles afin de procéder à l'annulation de titres sur exercice antérieur (OM 2007) et de Diminuer le chapitre 022 Dépenses imprévues de la même somme (300 €)

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des Présents, le Conseil Communautaire :

- o Décide de procéder sur le Budget Annexe 533 OM et Déchetterie aux modifications suivantes,

| Chapitre | Article | Réduction | Ouverture |
|-----------------|---|------------------|------------------|
| 67 | 673 titres annulés sur exercices antérieurs (D) | | 300,00 € |
| 022 | Dépenses imprévues (D) | 300,00 € | |

- o Charge Madame la Présidente de toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente.

Par ailleurs, Madame la Présidente expose que le changement de statut d'un agent en cours d'année provoque un déséquilibre sur les charges de personnel, lesquelles sont plus élevées pour un contractuel indiciaire que pour un contrat aidé. Le chapitre 65 – charges diverses de gestion courante présentant un taux de consommation inférieur aux prévisions, elle propose de rééquilibrer par la réduction de ce chapitre (2 230 €) ;

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des Présents, le Conseil Communautaire :

- o Décide de procéder sur le Budget Annexe 533 OM et Déchetterie aux modifications suivantes ;

| Chapitre | Article | Réduction | Ouverture |
|-----------------|---|------------------|------------------|
| 012 | 6451 Cotisations à l'URSSAF (D) | | 1 000,00 € |
| | 6453 Cotisations aux Caisses de Retraites (D) | | 1 000,00 € |
| | 6454 Cotisations aux Assédic (D) | | 230,00 € |
| 65 | 658 Charges diverses de gestion courante | 2 230,00 € | |

- o Charge Madame la Présidente de toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente.

Remboursement des interventions SACPA par les Mairies

Madame la Présidente rappelle les différentes décisions prises concernant la collecte des animaux errants ;

1. Adhésion de la Cdc à la SACPA afin que les petites communes puissent bénéficier de ce service puis,
2. Afin que les Maires puissent exercer leur pouvoir de police, règlement par chaque commune des prestations effectives, la Cdc réglant le solde contractuel si nécessaire.

Madame la Présidente expose qu'à l'appui de la Convention signée avec la SACPA, la Trésorerie souhaite que nous adoptions le mode de fonctionnement suivant :

- La Cdc règle l'ensemble des factures présenté par cet organisme et émet un titre pour le remboursement auprès de chaque mairie concernée.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents, le Conseil Communautaire décide :

- o D'autoriser le règlement de l'ensemble des factures SACPA,
- o Charge Madame la Présidente d'émettre un titre pour le remboursement de la prestation auprès des mairies concernées.

Personnel

Madame la Présidente expose que les travaux menés dans les différentes commissions et notamment la Commission 5 comme l'exposera Sophie LAULAN ce soir, font apparaître la nécessité de passer Conventions avec le Pôle Emploi pour l'embauche de plusieurs CAE pour le service Enfance et Jeunesse.

Après en avoir débattu et à l'unanimité des présents, le Conseil Communautaire décide :

- o D'autoriser Madame la Présidente à passer autant de conventions que nécessaire avec le Pôle Emploi et,
- o De la charger de toutes formalités nécessaires à l'exécution de la présente.

Gironde Numérique

Madame la Présidente ayant préalablement rappelé que :

- En application de l'article L.5721-1 et suivants du Code Général des collectivités territoriales (CGCT), a été créé un Syndicat Mixte dénommé GIRONDE NUMERIQUE autour du Département de la Gironde, de Communautés de communes et d'agglomération.
- Cet établissement public administratif a pour objet la création et l'exploitation d'une infrastructure haut débit dans le Département de la Gironde. Le Syndicat Mixte assure le développement des infrastructures et leur adaptation à l'évolution des besoins sur l'ensemble du territoire départemental, en cohérence avec les réseaux d'initiative publique existants et à venir.
- La Communauté de Communes du Canton de Villandraut a adhéré au Syndicat Mixte le 16 novembre 2006 par une délibération du Conseil Communautaire et a transféré à cette occasion sa compétence en matière de communication électronique telle que définie dans l'article L.1425-1 du CGCT.
- Le projet de couverture numérique du territoire girondin est en cours de réalisation dans le cadre d'une procédure de Partenariat Public Privé dans lequel le Syndicat Mixte est maître d'ouvrage des travaux syndicaux. La mise en œuvre du contrat va permettre la réalisation de réseaux haut débit, leur exploitation, leur mutualisation et leur raccordement aux réseaux locaux, nationaux et internationaux de télécommunications.
- Les ressources du syndicat sont principalement composées des contributions financières de chaque membre décidées par le Comité Syndical et des subventions de l'Etat, de la Région, du Département, des Communes, des Etablissements publics de Coopération Intercommunale et de l'Union Européenne.
- Chaque adhérent verse obligatoirement chaque année une adhésion, en vue d'assurer le financement des dépenses courantes de fonctionnement du syndicat.
- Ainsi, en plus de cette adhésion annuelle, chaque membre du syndicat a confirmé son engagement de participation financière au projet de Partenariat Public Privé (PPP) par le vote en Comité Syndical du 12 février 2008. Cette participation est indispensable pour mener le projet de PPP de couverture numérique du territoire. Le montant estimatif de participations a été communiqué par lettre simple de la Présidente du Syndicat Mixte et est estimé à 56 500 €.
- Le Conseil Général de la Gironde a d'ores et déjà voté le 26 mars 2009 sa participation financière au projet Gironde Numérique sur la durée totale du contrat (20 ans) pour un montant de 40 millions d'euros en valeur actualisée nette.
- Chaque Communauté de Communes peut décider de verser sa participation au projet sur deux ou sur dix neuf exercices budgétaires.
- Afin d'évaluer le montant de la participation de la Communauté de Communes en fonction de son choix, une analyse financière du syndicat indique que le coût pour la Communauté de Communes 28 250 € par an si elle décide de verser sa participation sur 2 ans et de 4 675 € par an, si elle décide de verser sa participation sur 19 ans.

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- D'approuver le principe du versement d'une participation en investissement maximum de 56 500 € au projet de Partenariat Public Privé sur les exercices budgétaires 2010 et 2011,
- De signifier au Syndicat Mixte, porteur du projet Gironde Numérique, de cette participation financière.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents, le Conseil Communautaire décide :

- D'approuver le principe du versement d'une participation en investissement maximum de 56 500 € au projet de Partenariat Public Privé sur les exercices budgétaires 2010 et 2011,

- De signifier au Syndicat Mixte, porteur du projet Gironde Numérique, de cette participation financière,
- D'inscrire cette contribution au Budget Primitif 2010,
- D'inscrire au Budget Primitif 2010 l'adhésion annuelle en tant que dépense obligatoire au Syndicat.

Commission 2

Investissements

Madame la Présidente expose les résultats constatés à l'ouverture des plis qui s'est déroulée ce jour.

Pour une estimation de la DDE de 269 998,80 € HT, huit entreprises ont répondu pour des montants qui vont du moins disant à 204 704,15 € HT à 292 482,70 € pour l'offre la plus élevée.

La DDE procèdera à l'analyse des offres d'ici au 14/10/2009 à 14 H, date à laquelle elle restituera ces travaux en CAO.

Fonctionnement

Madame la Présidente rappelle à l'Assemblée que Rendez-vous est pris avec le SMIVOM pour que son Président, Monsieur TAUZIN, expose les compétences OM et voirie de son syndicat à la carte. Elle souhaite qu'un Bureau élargi aux représentants communaux des commissions 2 et 4 soit le plus largement représenté pour cette réunion qui est programmée pour le 14 octobre 2009 à 9 h à la Cdc.

Commission 3

Les 3 Circonscriptions

Travaux - « Les 3 Circonscriptions » CAO - Correctif

Madame la Présidente expose les modalités de négociation menées par le Mandataire de cette opération et l'analyse des offres remises après négociation ainsi que rectificatif à apporter à la délibération prise le 11 septembre dernier à la demande du Mandataire, tel que suit :

Pour le Lot 1 – Gros Œuvre - Démolition

| Notation | Prix | | | Selon critères | | |
|---------------|------------|----------------------|--------------------|---------------------------------|-----------|------|
| | Entreprise | Total H avec Options | % Ecart/estimation | % Valeur Moyenne/ Offre moyenne | Technique | Prix |
| ARICI | 172860 | 104,62 | 95,85 | 2,75 | 6,00 | 8,75 |
| ARICI Variant | 167160 | 101,17 | 92,69 | 2,84 | 6,00 | 8,84 |
| BRISCADIEU | 278892 | 168,79 | 154,64 | 1,70 | 6,00 | 7,70 |
| MARTI | 195205,09 | 118,14 | 108,24 | 2,43 | 6,00 | 8,43 |
| OMEGA | 175494,98 | 106,22 | 97,31 | 2,69 | 5,00 | 7,69 |
| VOULGRE | 118708 | 71,85 | 65,83 | 4,00 | 9,00 | 6,00 |
| CHAVAUUX | 154137 | 93,29 | 85,47 | 3,08 | 6,00 | 9,08 |

Le Mandataire recommande de retenir l'offre de l'Entreprise CHAVAUUX, qui est plus élevée que celle de l'entreprise VOULGRE, moins disante, mais qui dispose de moyens humains et matériels en adéquation avec les besoins du chantier. Il est précisé qu'aucune des options n'a été retenue pour le lot 1 qui s'élève à 134 835,00 € HT

Pour le lot 3 – Menuiseries bois

| Notation | Prix | | | Selon critères | | |
|-----------|------------|----------------------|--------------------|---------------------------------|-----------|------|
| | Entreprise | Total H avec Options | % Ecart/estimation | % Valeur Moyenne/ Offre moyenne | Technique | Prix |
| MDLG | 22491 | 95,95 | 60,94 | 4,00 | 1,00 | 5,00 |
| FORTIN | 42212,37 | 176,55 | 112,13 | 2,17 | 5,00 | 7,17 |
| JUSTE | 38551,93 | 161,24 | 102,41 | 2,38 | 5,00 | 7,38 |
| CASTET FR | 46880 | 196,07 | 124,53 | 1,96 | 5,00 | 6,96 |
| TRACOU | | | | | | |

Le Mandataire préconise de retenir l'offre de l'Entreprise SARL JUSTE, qui est plus élevée que celle de MDLG, moins disante, mais qui dispose de moyens humains et matériels en adéquation avec les besoins du chantier.

Pour le lot 4 – Peinture

Une seule offre a été remise de l'Entreprise DUFFIE à Noailan. Cette offre finale est conforme au DPGR et inférieure à l'estimation à retenir – Offre hors options – 11 947,72 €

Pour le lot 2 – Charpente couverture zinguerie

| Notation | Prix | | | Selon critères | | |
|-------------------|------------|----------------------|--------------------|---------------------------------|-----------|------|
| | Entreprise | Total H avec Options | % Ecart/estimation | % Valeur Moyenne/ Offre moyenne | Technique | Prix |
| BAPSALLE Verrière | 227024,26 | 133,57 | 114,25 | 2,13 | 6,00 | 8,13 |
| BAPSALLE VELUX | 229249,06 | 134,88 | 115,37 | 2,11 | 6,00 | 8,11 |
| SVG | 139482,7 | 82,06 | 70,2 | 4,00 | 5,00 | 9,00 |

Madame la Présidente expose que le Mandataire attire notre attention sur la présence de deux conceptions radicalement différentes des travaux à réaliser assez difficiles à comparer.

Toutefois, il préconise, que compte tenu des moyens financiers limités et l'objectif de créer une offre de locaux d'activités à faible coût, de retenir l'offre de l'entreprise SVG qui est la moins élevée et ne génère pas de coût supplémentaire à l'opération.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents, le Conseil Communautaire, décide ;

- De suivre les préconisations de son Mandataire, et
- De confier les travaux aux entreprises :
 1. Joël CHAVALUX à La Réole pour le lot 1,
 2. SARL JUSTE à ARCINS pour le lot 3,
 3. Patrick DUFFIE à Noailan pour le lot 4,
 4. SVG à SAINT QUANTIN DE BARON pour le lot 2,
- D'autoriser Madame la Présidente à signer le Marché selon rectificatif exposé et la charge de toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente.

Contacts Commerciaux

Madame DEXPERT expose que Monsieur BACQUERIE, Délégué à la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) a été reçu à la Cdc. Il s'est affirmé comme étant le relais entre la Cdc et les porteurs de projet. Pour autant, il a tenu à préciser que compte tenu des objectifs de cette zone, dont une partie serait consacrée à l'artisanat, qu'il est nécessaire de contacter la Chambre des Métiers. Il a confirmé que nos prix étaient attractifs.

Tourisme

Madame DEXPERT expose l'avancement des projets et s'interroge sur l'avancée en matière de signalétique de la commune de Villandraut, seule commune à ne pas avoir validé son projet.


Madame EDOUARD précise que ce point est inscrit à l'ordre du jour du prochain conseil prévu le 15 octobre 2009.

Point signalétique

Madame DEXPERT fait état de la rencontre avec la DDE. Monsieur MULET, consulté pour ses compétences en matière de sécurité routière et contrôles sur les implantations souhaitées, a émis un certain nombre de préconisations et s'est engagé à fournir, après être allé sur le terrain, un avis écrit sur chaque panneau de l'étude.

Chaque commune devra effectuer sa déclaration d'implantation.

Madame DEXPERT expose également que Monsieur ARNOLD architecte des Bâtiments de France a été rencontré. Il n'a pas d'exigence particulière sur les choix des matériaux (bois ou aluminium). Cependant les panneaux devront respecter des notions d'intégration paysagère, notamment les RIS, et les caractéristiques locales de nos villages. Une réflexion sur le choix des couleurs est nécessaire, les panneaux sur trois mâts sont déconseillés. En effet, le projet final ne doit pas être trop surchargé. Il préconise de préférer les labels ; monument historique

«  », Bœuf de Bazas,... ou encore de choisir les pictogrammes pour les parkings, les toilettes...

JEU GRAND'HEURE NATURE

Madame DEXPERT expose les travaux de la dernière réunion. Le choix s'est porté sur l'entreprise PIC BOIS car cette entreprise est spécialisée dans la signalisation touristique et a été rencontrée lors du congrès des maires en novembre 2008.

A la demande des élus, une option supplémentaire a été chiffrée pour la réalisation en acacia, essence locale et résistante aux intempéries. Le surcoût généré est minime.

Madame DEXPERT suggère d'effectuer la commande finale à l'occasion du prochain congrès des Maires. Ceci permettrait peut-être de bénéficier de tarifs spéciaux.

Office de Tourisme Intercommunautaire

Madame la Présidente rappelle que par délibération du 28 mars 2008, les représentants titulaires à cet organisme sont Isabelle DEXPERT, Laurence HARRIBEY, Cécilia MATEU-BAREL et la suppléante était Mélissa TARDIVEL, aujourd'hui démissionnaire du Conseil Municipal de Villandraut.

Madame la Présidente suggère qu'un(e) autre suppléant(e) soit désigné(e) pour représenter Villandraut. Il est convenu d'attendre le prochain conseil de Villandraut pour formaliser cette désignation.

Madame la Présidente annonce la prochaine réunion qui se déroulera le 20 octobre 2009 à 21 h à Bazas, salle du Conseil.

PLU

Madame la Présidente demande à Monsieur LASSALLE en charge de ce dossier d'exposer l'avancement des travaux. Les PLU des communes de Villandraut, Bourideys et Cazalis restent à présenter au Conseil Communautaire.

Après exposé, il s'avère que seule la commune de Bourideys a fait parvenir copie de la délibération de son conseil validant le PLU.

En conséquence, Madame la Présidente propose que le Conseil Communautaire approuve le PLU de la commune ayant délibéré, à savoir : Bourideys.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Communautaire ;

- Vu le Code de l'Urbanisme, et notamment les articles L.123-10, R.123-24 et R.123-25,
- Vu les délibérations du Conseil Communautaire en date des 10 juin 2005 et 1^{er} septembre 2005 prescrivant l'élaboration de plans locaux d'urbanisme (P.L.U.).
- Vu les débats du Conseil Communautaire en date des 29 septembre 2006, 6 septembre 2007 et 14 septembre 2007 sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durable,
- Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 20 juin 2008 tirant le bilan de la concertation et arrêtant le projet de PLU.
- Vu l'arrêté communautaire en date du 13 novembre 2008 prescrivant l'ouverture de l'enquête publique relative à l'élaboration du PLU,
- Vu le rapport et les conclusions du Commissaire Enquêteur,

- Entendu l'exposé de la Présidente de la Communauté de Communes,
- Vu l'avis favorable du Conseil Municipal de la commune de :
Bourideys en date du 17 septembre 2009

Considérant que d'une part les observations formulées par l'État, les autres personnes publiques et organismes consultés par la Présidente de la CDC, et d'autre part les résultats de l'enquête publique nécessitent d'apporter au projet de PLU des modifications ne remettant pas en cause son économie générale.

Considérant que le projet de PLU tel qu'il est présenté au Conseil Communautaire est prêt à être approuvé,

- décide d'approuver le dossier de PLU tel qu'il est annexé à la présente;

La présente délibération fera l'objet d'un affichage au siège de la Communauté de commune et en mairie durant un mois et d'une mention insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.

Le PLU approuvé est tenu à la disposition du public.

Le dossier peut être consulté à la communauté de Communes et à la mairie de Bourideys aux heures et jours habituels d'ouverture ainsi que suit :

| Commune | Code P | Tél./Fax | Heures et jours d'ouvertures | | Courriel |
|-----------|--------|----------------------------------|------------------------------|---|--|
| Bourideys | 33113 | 05 56 25 71 57 05 56 25 06 94 | Mardi Jeudi Vendredi | 9h - 12h et 14 - 17h 14 h - 17 h 9 h - 12 h | mairie.bourideys@orange.fr |

La présente délibération et les dispositions résultant du PLU seront exécutoires :

- dans le délai d'un mois suivant sa réception par le Préfet, si celui-ci n'a notifié aucune modification à apporter au PLU, ou dans le cas contraire, à dater de la prise en compte de ces modifications,
- après accomplissement de la dernière des mesures de publicité visées ci-dessus.

Commission 4

Compte rendu de la réunion du 24 septembre 2009

Madame la Présidente expose les travaux effectués au cours de cette réunion consacrée au bilan de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM) plutôt positif en terme de collecte. En effet, le reste à recouvrer représente 10,27 % du montant initial appelé et les annulations partielles du titre initial seulement 3,95 % sur les 228 607,06 € appelés.

Les cas particuliers relevant de difficultés à payer ont été examinés à cette occasion au nombre de 3 ou 4 seulement. Un courrier a été adressé à ces personnes les invitant à demander une mensualisation ou à contacter les CCAS de leur commune de résidence.

Au cours de cette réunion, les travaux consistaient à examiner les suites données au rapport de S. GUILHARD. En effet, les services ont réalisé un important travail sur un projet d' « Eco communauté » et Madame la Présidente propose d'examiner ce point après les points prévus à l'Ordre du jour.

La prochaine date fixée pour la commission 4 est le 3 novembre 2009 à 18 h 30.

Validation de la Présidence – commission 4

Madame la Présidente expose à l'assemblée que cette commission n'a pas de responsable et que Monsieur L'AZOU a été sollicité et a accepté de se charger de cette responsabilité.

Madame la Présidente propose à l'Assemblée d'entériner cette candidature.

En l'absence de remarques, le Conseil Communautaire prend acte et Madame la Présidente remercie M. L'AZOU.

Taxe ou Redevance

Madame la Présidente expose que comme chaque année à cette époque, il convient de se poser la question de savoir si l'on continue de recouvrer le Produit attendu pour le Service des Ordures Ménagères et de la déchetterie par la Redevance ou si l'on repasse à la Taxe.

Après en avoir débattu, le Conseil Communautaire, à 14 voix Pour la Redevance et 6 pour la Taxe décide :

- De continuer à recouvrer le Produit attendu pour le Service des Ordures Ménagères et de la déchetterie au moyen de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM) et
- Charge Madame la Présidente de toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente.

Projet Eco Communauté

Madame la Présidente expose que le projet examiné en commission 4 a reçu un avis favorable pour un montant équilibré en dépenses et recettes s'élevant à 40 000 € dont 22 000 € de Leader et 18 000 € de participation Cdc.

Malgré le fait que les enveloppes soient sous exploitées, le Pays des Landes de Gascogne (GAL) a fait savoir que le montant maximum Leader ne saurait dépasser 12 000 €

La contre partie manquante soit 10 000 € serait alors à solliciter auprès d'un autre partenaire et notamment le Conseil Général, lequel a déjà financé notre Agenda 21 et ne saurait dire à ce jour quelles seront ses ressources dans l'avenir.

Après en avoir débattu et à l'unanimité des présents, le Conseil Communautaire, décide de :

- Faire savoir par le biais des élus représentant la Cdc au Pays son étonnement et
- De surseoir à ce projet et de rencontrer le Président du Pays pour voir comment le projet peut être pris en compte sans nécessiter un surcroît de travail dans la recherche de cofinancements supplémentaires.

Commission 5 – Commission 6

Compte Rendu du Comité de Pilotage du 2 octobre 2009-10-13

Madame LAULAN expose le compte rendu de ce comité de pilotage qui fait ressortir un bilan très positif pour l'été. Une analyse pédagogique a été raisonnée, appuyée des principaux axes du projet éducatif de la Cdc.

Madame LAULAN tient, au nom de la commission, à souligner le travail remarquable de l'ensemble de l'équipe et notamment Marie GUILLET, qui n'occupe ses fonctions de coordination que depuis ce printemps, et de Fabrice CARRET également nouvel animateur auprès des Adolescents.

Madame LAULAN précise que cette évaluation a permis de dégager des perspectives, telles que ;

- Le rapprochement avec les autres Cdc pour proposer un accueil aux familles
- La recherche de personnel d'animation avec la Mission locale, le Conseil Général à l'échelle du Pays,
- Le problème d'utilisation des minibus dont le besoin se ressent à la même période pour tous,
- La mutualisation des transports avec d'autres structures,
- L'Elaboration d'un questionnaire en direction des familles,
- La possibilité de réajuster les tarifs avec un groupe de travail spécifique,
- L'utilité d'une régulation de l'équipe avec l'aide d'un psychologue.

Préfiguration du Centre Social

Madame la Présidente expose que la candidate retenue pour le poste de chargée de mission a décliné ce jour l'offre de la Cdc. La deuxième sur la liste sera contactée dès la semaine prochaine afin que la mission puisse commencer au plus tôt.

Demandes de subvention : plans de financement

Sports vacances

Madame LAULAN expose qu'une action Sports vacances destinée à la tranche 10 à 14 ans pour un maximum de 16 places se déroulera tout au long de cette année scolaire.

Le plan de financement est présenté au vote de cette assemblée ainsi qu'il suit :

| DEPENSES | | RECETTES | |
|----------------------|-----------------|-------------------------------------|-----------------|
| Désignation | Montant | Désignation | Montant |
| Alimentation | 25,00 | | |
| Prestation repas | 274,50 | Participation des familles | 440,00 |
| Prestation ménage | 58,60 | Prestation de Service Ordinaire CAF | 288,00 |
| Activité karaté | 60,00 | | |
| Activité escalade | 124,90 | Subvention Conseil Général | |
| Activité patinoire | 74,40 | Forfait encadrement x 2 = 600 | |
| Pêche | 180,00 | Forfait prestataires 160 | |
| Piscine | 65,00 | Forfait transport 80 | 840,00 |
| Cyclisme sur piste | 87,56 | | |
| Transport | 160,00 | | |
| Charges de personnel | | | |
| Directeur | 659,27 | Participation Communauté Communes | 800,57 |
| Animateur | 599,34 | | |
| TOTAL | 2 368,57 | TOTAL | 2 368,57 |

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents, le Conseil Communautaire, décide

- D'autoriser Madame la Présidente à demander la subvention pour l'action Sports Vacances ainsi que ci-dessus exposé,
- Dits que les Tarifs de cette action pour les familles seront identiques à ceux pratiqués en ALSH et dégressifs selon les ressources du foyer.
- Dit que les sommes nécessaires sont inscrites au budget général
- Charge, Madame la Présidente, de toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente.

Ecoles Multisports 2009/2010 (Accueils Périscolaires)

Madame LAULAN expose que les activités Ecoles Multisports ont été conçues pour s'intégrer dans les Accueils périscolaires de Villandraut et Préchac. L'objectif est de permettre la découverte de pratiques sportives selon des cycles prédéfinis et selon calendrier établi.

Le plan de financement est présenté au vote de cette assemblée ainsi qu'il suit :

| DEPENSES | | RECETTES | |
|----------------------|-----------------|-----------------------------------|-----------------|
| Désignation | Montant | Désignation | Montant |
| Matériel pédagogique | 600,00 | Participation des familles | 550,20 |
| Prestations actiités | 350,00 | PSO CAF | 378,00 |
| Transports | 425,00 | Conseil Général | 1 068,00 |
| charges de personnel | 1 377,05 | Participation Communauté Communes | 755,85 |
| TOTAL | 2 752,05 | TOTAL | 2 752,05 |

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents, le Conseil Communautaire, décide

- D'autoriser Madame la Présidente à demander la subvention pour les Ecoles Multisports au sein des accueils périscolaires ainsi que ci-dessus exposé,
- Dits que les Tarifs de cette action pour les familles seront identiques à ceux pratiqués en accueils périscolaires,
- Dit que les sommes nécessaires sont inscrites au budget général

- Charge, Madame la Présidente, de toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente.

Temps Libre Multisports Adultes 2009/2010

Madame LAULAN expose à l'assemblée que les services souhaitent étendre l'activité Temps Libre Multisports aux adultes afin de favoriser l'accès et la pratique des activités physiques et sportives aux pré retraités et retraités et inactifs. Le programme et le calendrier seront communiqués dans la presse locale.

Le plan de financement est présenté au vote de cette assemblée ainsi qu'il suit :

| DEPENSES | | RECETTES | |
|----------------------------------|-----------------|-----------------------------------|-----------------|
| Désignation | Montant | Désignation | Montant |
| Matériel pédagogique | 600,00 | Cotisations | 800,00 |
| Prestation encadrement activités | 1 120,00 | Conseil Général | 1 276,00 |
| Charges de personnel | 934,68 | Participation Communauté Communes | 578,68 |
| TOTAL | 2 654,68 | TOTAL | 2 654,68 |

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents, le Conseil Communautaire, décide

- D'autoriser Madame la Présidente à demander la subvention pour les Ecoles Multisports adultes ainsi que ci-dessus exposé,
- Dits que les Tarifs de cette action pour les participants seront de 10 € pour 4 cycles,
- Dit que les sommes nécessaires sont inscrites au budget général
- Charge, Madame la Présidente, de toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente.

Convention de Mise à Disposition des locaux avec le RPI Noaillan/Villandraut

Madame la Présidente expose à l'Assemblée que les statuts du RPI Noaillan/Villandraut viennent de changer, ce regroupement ayant aujourd'hui l'intégralité de la charge bâtiment en fonctionnement, il convient de faire une nouvelle convention de mise à disposition pour la mise à disposition des ces locaux à la Communauté de Communes.

Après en avoir délibéré et à 1 abstention et 19 voix Pour, le Conseil Communautaire décide ;

- De passer une nouvelle convention avec le RPI Noaillan/Villandraut pour la mise à disposition des locaux,
- Charge, Madame la Présidente, de toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente.

Restructuration des deux pôles

Madame LAULAN expose le projet de restructuration des commissions 5 et 6 dont la vocation serait d'assurer une meilleure cohérence entre les actions jeunesse – sports et vie associative.

Ce pôle aurait pour principales missions :

1. Une évolution du projet jeunesse,
2. Un développement des animations sportives pour tous à la base nautique du pont bleu,
3. Une dynamique du secteur loisirs en intégrant la gestion de la base nautique du pré, de la piscine et de la vie associative communautaire.

Il sera soumis en Commission 5 et 6.

Info pandémie

Madame la Présidente tient à remercier Mme BEDRY pour ses interventions auprès des personnels de la Communautés de Communes, des assistantes maternelles du Canton et des Aides à Domicile. 25 personnes ont assisté à ces interventions et un protocole a été mis en place dans les structures dédiées à la Petite Enfance (Relais d'Assistants Maternelles et Multi Accueil), à l'enfance et à la jeunesse (Accueils de Loisirs Sans Hébergement).

Questions diverses

Abécédaire

Madame la Présidente tient à souligner cette initiative remarquable et remercie les deux bibliothèques qui se sont particulièrement impliquées dans cette manifestation. Elle va permettre l'accueil de 400 enfants – 15 classes et de nombreux adultes ainsi que l'ébauche d'une réflexion essentielle sur le thème de la lecture publique.

Madame la Présidente attire l'attention de l'Assemblée sur l'excellent travail de coordination accompli par Mme COCURULLO.

Question du personnel

Madame LAULAN attire l'attention de l'Assemblée sur la demande d'information émanant du personnel dans le cadre de la restructuration des collectivités locales lors de la dernière plénière et souhaite connaître la suite à donner.

Madame la Présidente propose à l'Assemblée de fixer d'ores et déjà les dates des diverses rencontres, il est convenu de ;

- Un séminaire d'élus sur l'intercommunalité le 24 octobre prochain,
- Une rencontre avec le personnel le 21 novembre prochain entre 10 et 12 h.

Madame la Présidente fait également l'annonce d'une réunion SCOT qui se déroulera le 7 novembre 2009 à Cadillac – lieu à déterminer – ouverte aux élus intéressés.

| | |
|-----------------------|-----------------------|
| Laurence HARRIBEY | Alain CAPS |
| Jean-Pierre AUROUX | Sophie LAULAN |
| Jeanne-Marie BAUP | Josette DUDON |
| Jean BUNGERT | Roselyne LALANNE |
| Guillaume de COLOMBEL | Eric COURCY |
| Mireille EDOUARD | Jean BELIARD |
| Liliane BORDESSOULES | Isabelle DEXPERT |
| Jean-Claude LASSALLE | Sophie BONIN |
| Maryse BANQUET RENARD | Bernard BORDESSOULLES |
| Marianne LABOUILLE | Mireille MORLET |